



HAL
open science

Norme, théorie économique et pouvoir

Véronique Thireau

► **To cite this version:**

Véronique Thireau. Norme, théorie économique et pouvoir. Revue juridique nimoise, 2015, 7. hal-01217520

HAL Id: hal-01217520

<https://hal.science/hal-01217520v1>

Submitted on 19 Oct 2015

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

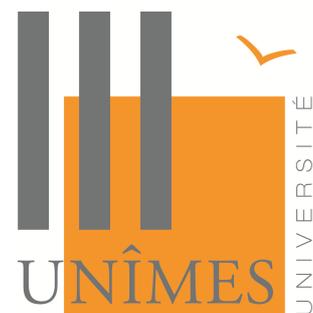
L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Document de recherche #2015-03

Norme, Théorie Economique et Pouvoir

Véronique Thireau



Norme, Théorie Economique et Pouvoir

Paru dans la Revue Juridique nîmoise n°7 le 25 janvier 2015

Par Véronique Thireau

MCF HDR Unîmes

Chrome (EA 7352)

La réflexion que nous présentons aujourd'hui vise à évaluer le degré d'autonomie des collectivités territoriales par rapport à la souveraineté étatique en utilisant les outils proposés par la théorie économique

Les sciences économiques sont plurielles et les différents courants qui les traversent n'offrent pas tous la même interprétation de la norme.

En *économie orthodoxe* (libérale), la norme se définit généralement au regard du marché :

Il s'agira alors d'un outil qui sert à gérer ce que l'on appelle des externalités ...comme la pollution par exemple pour illustrer une externalité négative. Les effets externes concernent des comportements (de producteur ou de consommateur) qui vont interférer sur le marché et qui ont la particularité d'affecter le bien-être de certains agents. Ce faisant ces effets ne font pas l'objet d'échanges et se réalise donc sans qu'un prix puisse être fixé pour rendre compte des agréments ou des désagréments générés.

Afin de pallier l'absence de prix, la norme est mise en avant en alternative des taxes (économie de l'environnement...)¹ ...On parle donc alors de réglementations définies par l'autorité publique sous une forme le plus souvent nationale, règle que les économistes concernés ont tendance à considérer comme inefficace et ce, pour plusieurs raisons :

D'une part car les contrôles permettant de vérifier le respect de la norme sont trop peu nombreux. D'autre part il est souvent difficile de comparer les coûts et les avantages générés. En outre les sanctions sont trop peu sévères pour pouvoir être efficaces. Les agents à l'origine d'effets négatifs ont peu d'incitation à respecter la norme.

Enfin la fiabilité de cette arme est discutée en raison de son uniformité d'application tant au niveau des territoires (rural/urbain) que des acteurs (grosse entreprise/petite) ou des types d'activité. De fait la taxe apparaît le plus souvent comme l'outil à privilégier au détriment de la norme moins efficace et souvent plus coûteuse pour la collectivité².

Nous observons que cette lecture, qui part de l'hypothèse que l'action publique doit être minimaliste car elle est inefficace et nécessairement encombrante pour l'activité

¹ C'est la vision conséquentialiste des normes répondant à des imperfections du marché.

Voir K. Arrow, *Social choice and individual value*, Wiley, New York, 1951.

² Pour de plus amples développements, voir PA. Samuelson et W. Nordhaus, *Microéconomie*, les éditions d'organisation, 14ème édition, Paris, 1997.

économique, ne nous permet pas d'avancer dans le questionnement qui est le nôtre aujourd'hui.

C'est donc vers une autre proposition que nous allons nous diriger, vers une autre boîte à outil nécessairement positionnée en alternative à l'économie ultralibérale : Le pan théorique que l'on appelle *l'économie institutionnaliste* peut en effet nous aider : Les apports théoriques qui la constituent ont vocation à analyser non plus seulement les marchés eux-mêmes mais l'environnement de ceux-ci et l'impact de cet environnement sur les échanges.

L'économie institutionnaliste traite des conséquences sur le marché des cadres juridiques, de l'action des syndicats, de l'action de l'Etat, de celle des échelons infranationaux voire des citoyens dès lors que leur expression est perceptible et organisée, bref de tout ce que l'on peut retenir sous le vocable d' »institutions ». Plus précisément nous allons nous pencher sur les travaux d'un des inspirateurs prestigieux de cette école : François Perroux³, ce qui nous ramène à nos premières amours, celle de la thèse où nous avons abondamment utilisés les apports de cet auteur, apports d'une immense richesse mais dont hélas la lecture se révèle fastidieuse et exigeante⁴.

François Perroux nous propose en effet une grille de lecture des pouvoirs à travers ce que l'on appelle le **modèle régulation/équilibres** qui permet de définir des trajectoires de territoires compte tenu des relations d'autorité, de contraintes, publiques ou privées, d'influence, de domination, de conflit, de négociation bref de pouvoir qui vont se manifester en son sein sous la forme d'informations dont les normes participent...

L'intérêt de cette lecture est que l'auteur dissocie la sphère marchande d'une réalité économique où s'exerce ce qu'il appelle une « socialité » plus large. Selon lui « *en tous temps, l'homme a communiqué avec son semblable tout autrement que par l'échange marchand* »⁵.

Nous allons donc définir dans un premier temps le cadre d'interprétation général pour développer ensuite une typologie des informations qui vont servir l'un ou l'autre des acteurs concernés.

³ F. Perroux est né en 1903 et décédé en 1987. Après avoir été reçu major au concours d'agrégation d'économie politique en 1928, il enseigne à la faculté de Droit de Lyon puis à Paris pour finir sa carrière au Collège de France. JA Schumpeter dit de lui : « *Ce Perroux est étonnant. J'ai découvert dans mon œuvre, à travers lui, des choses que j'ignorais* ». Le journal *Le Monde* parlera à sa mort de « *Claudel de l'économie* ». Voir C. Cariou sur site web « Vers une économie humaine. Pensées critiques d'hier pour aujourd'hui ». Rennes le 18/01/2012

⁴ Les travaux réalisés à cette occasion doivent beaucoup à ceux de notre laboratoire d'origine le CRPEE à l'Université de Montpellier 1 et notamment à ceux de Christine Lhuillier, André Noy et notre directeur de thèse Jacques Rouzier. Voir Bibliographie.

⁵ In « *Indépendance de l'économie nationale et interdépendance des nations*, Paris Union Générale d'Éditions, 1963 p.16.

I – Le cadre d’interprétation

Les relations qui unissent les agents et forment un territoire sont des relations de pouvoir. Ce pouvoir est à l’image de celui que Michel Foucault évoque lorsqu’il écrit «*Le pouvoir est partout ; ce n’est pas qu’il englobe tout, c’est qu’il vient de partout* »⁶. Il consacre alors des échanges déséquilibrés qui se traduisent par des informations de diverses natures : politique, économique, sociale, spatiale, juridique, religieuse, artistique, technique, statistique, intellectuelle etc.

Les stratégies des acteurs en présence se manifestent selon deux principes : l’un consacrant l’ordre, c’est la régulation, l’autre consacrant une forme de désordre, l’équilibration.

La régulation est pour G. Canguilhem⁷, «*l’ajustement conformément à quelques règles ou normes, d’une pluralité de mouvements ou d’actes, et de leurs effets ou produits, que leur diversité et leur succession rend d’abord étrangers les uns aux autres* ».

Cette régulation correspond à la capacité d’un système, dans notre cadre d’un territoire, à choisir, de lui même ou sous l’influence de paramètres exogènes, une trajectoire parmi la variété de possibilités qui s’offrent à lui.

Elle institue donc l’ordre, l’unité, la cohésion par rapport à un désordre potentiel et définit donc le « normal » et l’ « anormal » au cœur du territoire qu’elle maîtrise. Elle ne se confond pas avec la finalité ou les objectifs du système mais reflète les moyens d’y parvenir et les réactions dudit système face à une perturbation des programmes fixés.

L’Etat est typiquement un acteur de la régulation dont l’efficacité dépend de sa capacité à canaliser et gérer les comportements des acteurs qui visent à la déstabiliser en transgressant l’ordre défendu. Les règles du jeu ainsi instaurées pèsent sur l’ensemble des participants (services de l’Etat, collectivités locales, citoyens, associations...) qui disposent toutefois d’une certaine autonomie. Pour F. Perroux⁸ (je cite), «*l’agent n’est pas un objet inerte soumis à une constellation de forces auxquelles il n’aurait aucune part et dont il subirait passivement l’effet ; il est sous contrainte, acteur et pas simplement agi* ».

Aussi efficace soit-elle la régulation ne peut soumettre l’ensemble des acteurs à sa logique et restent donc des interstices au sein desquels les acteurs vont tenter de s’affranchir des contraintes qui leur sont imposées

C’est par ces limites que l’on entre dans le monde des équilibrations. L’équilibration consacre un désordre qui est le fait d’éléments atomisés, disparates organisés ou non, intégrant peu ou prou la régulation et porteurs de déviance partielle voire totale. C’est une remise en cause de l’ordre institué et des valeurs qu’il tente de promouvoir. Elles visent à s’écarter de la trajectoire dominante et peuvent conduire à une reconsidération de l’ordre

⁶ M. Foucault, « *Histoire de la sexualité, la volonté de savoir* », Gallimard, 1976, Tome 1, p.122.

⁷ G. Canguilhem, « Régulation », Encyclopédia Universalis, Vol 14 p.1 1991.

⁸ F. Perroux, « *Unités actives et mathématiques nouvelles, rénovation de la théorie de l’équilibre général*, Dunod, 1975 p.34.

dominant. (La décentralisation peut être envisagée comme un mouvement de cette nature au même titre que les contestations régionalistes).

Ces équilibres se reflètent à travers des comportements très divers, plus ou moins violents, plus ou moins radicaux, clairement exprimés ou, au contraire confus : attentats, grèves de la faim, grèves, publications de revues, groupe de défense des consommateurs, de l'environnement tout cela concerne des manifestations visant à contrarier les objectifs émanant de la régulation. L'innovation peut aussi, dès lors qu'elle n'est pas produite par une unité dominante apparaître comme un facteur déstabilisant qu'il faut soit combattre, soit récupérer.

La capacité de ces équilibres à mettre en péril la normalisation imposée par la régulation dépend non seulement de leur poids, des armes dont elles disposent mais aussi des rapports qu'elles entretiennent avec l'ordre dominant.

Équilibre et régulation ne sont pas séparés par des frontières étanches et immuables mais interagissent à des fins de contamination ou de récupération. La régulation est souvent à l'origine une équilibre qui parvenue à un certain stade d'influence par rapport à d'autres et qui va imposer son ordre pour devenir régulatrice. Les rapports entre équilibres et régulation s'inscrivent donc dans une perspective dynamique qui autorise la prise en compte du changement.

Ces dernières sont portées par des stratégies et ont recours à l'information, source et vecteur du pouvoir ou des contre-pouvoirs qui l'émettent, la propagent ou l'utilisent en fonction de leurs objectifs.

II – La typologie d'informations

La régulation a vocation à maintenir l'ordre et à imposer ses objectifs comme référence admise par le plus grand nombre. Pour cela elle dispose d'un instrument de contrôle qui peut revêtir deux formes :

L'information normée :

C'est l'outil privilégié produit par la régulation centrale et véhiculée par elle. Il s'agit d'une information *codifiée* (lois, règlements, décrets,...), *standardisée* (journal officiel, INSEE, la Datar, Eurostat...) mais aussi *quantifiée*, (statistiques...). Cette information est coûteuse dans la mesure où sa conception et sa diffusion supposent des moyens considérables. Elle apparaît aux acteurs sous forme de données ou de contraintes et dans tous les cas c'est la norme, la référence. Elle structure l'espace (avec des canaux de diffusion privilégiés) mais également le temps :

Le passé (archives) ; le présent (statistiques, règlements...) ; l'avenir (plans nombreux et divers : Plu Pos Pli Z, PPR (plans de prévention des risques miniers, naturels, technologiques...)).

Cette information est disponible pour tous en théorie mais souvent difficile d'appropriation pour un utilisateur potentiel insuffisamment informé (voire formé).

L'information sémiologique :

C'est le vecteur et la tour de contrôle de l'idéologie dominante. Elle agit à travers des représentations telles que les technopoles, les pôles de compétitivité, le développement durable (avatar suprême !!!), les éco quartiers etc. Certains messages sont particulièrement valorisés via les médias, la presse, la publicité voire les manuels scolaires et les programmes de géographie (confère l'anglais à l'Université !!!! Universités dont on nous répète à l'envi qu'elles sont autonomes....)...Tout cela conduit à une mythologie officielle qui vise à conforter une image, une symbolique finalisée et homogène de la société utile à l'efficacité de la régulation (l'intérêt général).

Ces règles du jeu vont peser sur le comportement des individus même si ces derniers disposent d'une autonomie par rapport aux milieux structurés dans lesquels ils opèrent.

Vous remarquerez que les collectivités territoriales peuvent intégrer tantôt le processus de régulation (si la décentralisation est effective) ou entrer dans la logique des équilibrations (si elles contestent les logiques de l'Etat). Lorsque l'on se trouve dans le second cas, elles vont alors porter d'autres référentiels et tenter en quelque sorte de transgresser l'ordre dominant. On voit bien alors combien l'information « équilibratrice (ou équilibrante) » est plus délicate à appréhender car moins repérable, moins homogène, moins massive que la précédente. Malgré ce, nous sommes toutefois parvenus à identifier 3 formes distinctes d'informations concernant cette sphère contestatrice : l'information potentiellement rentable, l'information sémiologique diffuse et l'information relationnelle.

L'information potentiellement rentable :

Elle est dotée d'un fort contenu qualitatif. Elle permet d'anticiper un mouvement, d'orienter une décision. Elle est peu formalisée et « périssable » et correspond à un indicateur d'ambiance souvent difficile à vérifier. Cette information, souvent officieuse, concerne ce que l'on appelle les rumeurs, les bruits de couloir, les indiscrétions et permet d'anticiper ce qui peut devenir une information normée (ou pas selon les réactions ainsi testées).

L'information sémiologique diffuse :

Elle permet d'intégrer d'autres valeurs que les valeurs dominantes véhiculées par l'information sémiologique de la régulation. Il pourrait en principe exister autant de référentiels que d'individus mais on identifie plutôt des sous groupes (associations, groupes de pression, partis politiques) portant un sentiment d'appartenance et de reconnaissance en des valeurs communes. Ses connotations font qu'un espace sera perçu comme valorisant ou non, désirable ou pas, attractif ou répulsif, doté d'une population dynamique ou arriérée. Le cas de l'espace rural est éclairant : zone de déclin pour les uns (la désertification, le faible capital humain), il est porteur de nature et d'authenticité pour les autres.... Les communes environnant les centrales nucléaires offrent un exemple de choix : soucieuses de création d'emplois et de richesses, elles peuvent a contrario n'envisager que les risques voire les dépenses générés par de telles installations (écoles, services pour les populations travaillant sur les sites).

L'information relationnelle :

Elle symbolise la simple relation entre deux individus. Elle se situe plutôt dans le domaine du non dit et n'est pas a priori porteuse de finalité et de pouvoir. Elle intègre le vécu des intéressés, le cadre familial, social, éducatif, l'irrationnel, l'inconscient ... Ex : le rural est réputé plus sûr que la ville par nos concitoyens or les statistiques de la délinquance ne disent pas cela....

Les salons et autres associations d'anciens ceci ou cela valorisent ce type d'échanges. Les enquêtes publiques constituent un moyen de récupérer ce type d'information pour le transformer en information sémiologique.

Toutes ces informations n'ont donc pas le même contenu, les mêmes capacités d'action mais elles génèrent une dynamique où régulation et équilibrage se nourrissent l'une l'autre pour constituer un territoire vécu, perçu, approprié en somme in-formé où les collectivités, l'Etat, l'Europe et les citoyens déploient leurs stratégies respectives.

La prochaine étape serait naturellement d'utiliser cette grille de lecture et donc de lire avec l'outil proposé une dynamique spécifique. Ce travail doit être réalisé dans les mois à venir en revenant à l'une de nos préoccupations majeures en termes de recherche qu'est l'analyse des conflits et leur dynamique suite à l'implantation d'une installation nucléaire civile dans un territoire.

Bibliographie

- Arrow K., *Social choice and individual value*, Wiley, New York, 1951.
- Foucault M., *Histoire de la sexualité*, Tomes I (*La volonté de savoir*) et III (*L'usage des plaisirs*), Gallimard, Paris, 1976 et 1984.
- Lhuillier C., *Economie, espace, information : pour une approche de l'espace en termes de relations et d'informations*, Thèse, Montpellier, 21 mai 1987, 418 pages.
- Noy A., « Approche informationnelle du concept de technopole », *Revue de l'Economie Méridionale*, vol 37, n°148, 4/1989 p.3 à 15.
- Noy A. et Rouzier J., « Informations et structuration de l'espace », *Revue de l'Economie Méridionale* n°116, 1981.
- Perroux F., *Unités actives et mathématiques nouvelles, Rénovation de la théorie de l'équilibre général*, Dunod, 1975, 274 pages.
- Perroux F., *L'économie du XXème siècle*, PUF, 2nde édition, 692 pages.
- Perroux F. « *Indépendance de l'économie nationale et interdépendance des nations*, Paris Union Générale d'Editions, 1963.
- Perroux, Canguilhem, Prigogine et alii, « *L'idée de régulation dans les sciences* », Maloine Doin, 1977, 258 pages.
- Prévoit R., « Normes économiques et déterminations statistiques », *Revue Economique*, vol 7, n° 5, 1956, p. 833 à 845.
- Samuelson PA. et W. Nordhaus *Microéconomie*, les éditions d'organisation, 14ème édition, Paris, 1997.
- Tremblay Diane-Gabrielle, « L'apport des théories institutionnalistes au renouvellement de l'approche d'économie politique », *Revue Interventions économiques* [En ligne], 28 | 2002, mis en ligne le 01 janvier 2002, consulté le 15 mai 2013. URL : <http://interventionseconomiques.revues.org/1115>.
- Thireau V., *Les fondements de la nouvelle dynamique spatiale*, Thèse en sciences économiques, présentée en juillet 1992, Université de Montpellier I, 355 pages.
- Thireau V., "Vers un renouvellement du rôle de l'espace dans la dynamique des territoires", *Revue de l'Economie Régionale et Urbaine*, n° 2, 1993, p. 261 à 287.
- Thireau V., *Les nouvelles dynamiques spatiales, à la redécouverte des territoires*, Editions L'Harmattan, Logiques Economiques, 1993, 342 pages.